

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1610/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 73-1610/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 novembre 1973

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1973

Date du numéro
26 décembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : -3 MOIS, à M. Houssein Ali Omar, né le 19 février 1951 à Djibouti, fils de Ali Omar et de Gouma Abdou, demeurant à Ambouli

- 8 MOIS à M. Leroux Bernard, né le 9 novembre 1952 à ; Midelg (Maroc), fils de Henri et de Abraham Yvonne, militaire, demeurant à Djibouti BA 188. -4 MOIS, à M. Laurent Gabriel, né le 4 juillet 1953 à Château Garnier (Vienne), fils de Jean et de Hebras Léone, militaire, demeurant à Djibouti, caserne SMB, Le Héron. -4 MOIS, à M. Sultan Djama Dawal, né vers 1938 à Anaboro (Madagascar), fils de Djama Dawal et de Mbotiambary Djaotombo, infirmier, demeurant à Djibouti, Quartier 4, boulevard 8, maison 39. -3 ANS à M. Soumbourouh Mohamed Ali, né vers 1949 à Goda, fils de Mohamed Ali et de Medina Aboubaker, employé au cercle de Tadjourah, demeurant à Tadiourah.